



## Questions pour se porter partie civile

Par **Tamtata**, le **13/02/2020** à **20:55**

Bonjour,

Je viens sur ce forum car je suis un peu perdue et cherche des réponses précises.

J'ai porté plainte contre mon ex copain en septembre dernier pour abus de confiance. Je lui ai prêté beaucoup d'argent (pendant 2 ans) qu'il ne me rembourse pas. J'avais rédigé une reconnaissance de dettes à presque 12.000 euros, qu'il avait signée mais il a refusé de me voir à partir du moment où je réclamais mon argent de manière insistante donc je n'ai pas de reconnaissance de dettes avec le montant final (qui dépasse les 26.000 euros).

J'ai appelé le commissariat où il a été entendu. On m'a dit que l'affaire avait été classée et que, pour du pénal l'infraction, n'était pas caractérisée. L'officier de police m'a également dit que c'est au civil qu'il faut aller afin d'être dédommagé.

Mon ex copain a enfin commencé à me rembourser la semaine dernière en me faisant 1 virement de 200 euros. Il m'a envoyé un mail pour dire qu'il m'enverrait 200 euros chaque mois et qu'il augmenterait quand il le pourrait. Il est clairement de mauvaise foi, il a les moyens de me rembourser mais ne le fait pas.

Je me pose plusieurs questions :

- puis je entamer une procédure au civil s'il commence à me rembourser régulièrement ?
- que dois-je faire pour me constituer partie civile ?
- ai-je une chance de récupérer mon argent si je me lance dans cette procédure ?
- ai-je une chance de récupérer le montant prêté où j'ai une trace de virement (à peu près 22.000 euros), le reste était du cash ?

Merci d'avance pour toutes vos réponses.

Par **Tamtata**, le **13/02/2020** à **21:44**

Oui, j'ai du mal avec tous ces termes, d'où ma question. Merci de m'avoir éclairée.

Eh bien si, prêter 4.000 euros en cash réparti sur 2 ans c'est possible, merci pour cette réponse dénuée de tact.